

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS
ET SERVICES DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

À sa séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :

« adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;

« aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;

« année » : signifie l'année du calendrier;

« enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;

« étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée de 16 à 25 ans;

« famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit à Saint-Lambert formé de deux adultes et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;

« résident » : signifie :

a) toute personne physique résidant sur le territoire de la Ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville;

b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la Ville et ayant ses activités sur le territoire de la Ville et tout employé de la Ville;

« organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

« CSSMV » : signifie tout établissement faisant partie du Centre de services scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre le centre de services scolaire et la Ville.

2. Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offerts par la Ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en payant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

3. Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen » par le biais de l'application BCiti. Elle doit fournir une preuve de résidence pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût d'impression est toutefois de 10,00 \$ par famille (même adresse).

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir payé le coût total de l'activité.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

4. Sur demande écrite appuyée des documents requis, la Ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :
- 1° pour des raisons médicales, auquel cas une note d'un médecin doit être jointe à la demande;
 - 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
 - 3° en cas de décès;
 - 4° pour le bénévole qui supervise une activité de loisirs à la demande de la direction Culture et loisirs.

Pour les alinéas 1, 2 et 3, des frais d'administration de 20,00 \$ sont toutefois conservés par la Ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la Ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 20,00 \$.

5. Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.
6. Tout autre frais applicable en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial sera également exigible.
7. Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville (2021-192)*.

Pascale MONGRAIN, mairesse

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion	14 novembre 2022
Adoption	5 décembre 2022
Entrée en vigueur	8 décembre 2022
Mise en application	1 ^{er} janvier 2023

Annexe A

Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la Ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
1.1 DIVERS	
Production d'un certificat de taxation (Professionnel)	75,00 \$
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la Ville	5,00 \$
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Chèque non encaissable	40,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	40,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CÀR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucun frais n'étant chargé pour le premier avis	25,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais d'émission d'état de compte à l'occasion d'un envoi postal de masse	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Copie sur DVD, clé USB ou tout autre support	20,00 \$
Licences chats et chiens (tarification applicable rétroactivement pour les années où la licence n'a pas été renouvelée)	tarif pour un chat 50,00 \$ à vie
	tarif annuel pour un chien 50,00 \$ ou 125,00 \$ à vie
- remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	25,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens (limite d'une carte par adresse pour un maximum de deux chiens)	
- résidents	gratuit
- non-résidents - tarif annuel	125,00 \$
- remplacement d'une carte perdue	30,00 \$
1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS	
Drapeau Saint-Lambert	65,00 \$
Épinglette	3,50 \$

II – CULTURE ET LOISIRS	BASE DE TARIFICATION	TARIF
2.1 SECTEUR AQUATIQUE		
COURS DE NATATION		
Cours enfants 30 minutes	5 h	89,00\$ ¹
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	94,00\$ ¹
Cours enfants 60 minutes	10 h	99,00\$ ¹
Aqua-adultes	10 h	99,00 \$
Aqua-adultes	14 h	139,00 \$
Natation pour adolescents	10 h	99,00 \$
Natation pour adolescents	14 h	139,00 \$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	18h	309,00 \$
Médaille de bronze (avec convention financière du gouvernement)	18 h	gratuit
Croix de bronze	24h	224,00 \$
Croix de bronze (avec convention financière du gouvernement)		gratuit
Étoile de bronze	10h	140,00\$ ¹
Moniteur de natation	32 h	302,00 \$
Moniteur de natation (avec convention financière du gouvernement)	32 h	gratuit
Moniteur en sauvetage (avec convention financière du gouvernement)	38,5 h	gratuit
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	16h	163,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus) (avec convention financière du gouv.)	16h	gratuit
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	44h	335,00 \$
Sauveteur national (manuel inclus) (avec convention financière du gouv.)	44h	gratuit
Requalification sauveteur national	4 h	125,00 \$ ²
MISE EN FORME AQUATIQUE		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	90,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	155,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	209,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	249,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	126,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	217,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	293,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	349,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	55,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	77,00 \$
AUTRES		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	52,00 \$
Cours semi-privé piscine intérieure ou extérieure	heure	79,00 \$
PISCINE EXTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants (moins de 18 ans)	±85 jours	gratuit
Adultes	±85 jours	gratuit
Aînés - (60 ans et +)	±85 jours	gratuit
Familles	±85 jours	gratuit
PISCINE INTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans)	±285 jours	78,00\$ ¹
Adultes – annuel	±285 jours	122,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +)	±285 jours	87,00 \$
Familles – annuel	±285 jours	147,00 \$
PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	150,00\$ ¹
Adultes – annuel - 52 semaines	année	234,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	167,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	284,00 \$

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE – RÉSIDENTS		
Enfant (2 à 18 ans)	unité	2,50\$ ¹
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte	unité	4,00 \$
Adulte non-résident	unité	6,00 \$
Enfants non-résidents	unité	3,75 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	33,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	20,00\$
Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	145,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	77,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	3,50 \$
Piscine intérieure – organisme régional (sans sauveteur)	heure	40,00 \$
2.2 CENTRE DE LOISIRS		
LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS		
*Gymnase - résident	heure	53,00\$ ³
*Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	24,00\$ ³
Gymnase - organisme	heure	8,00 \$ ¹
*Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	30,00\$ ³
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	4,00 \$ ¹
*Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	45,00\$ ³
*Locaux multisports – résident (MS-02)	heure	34,00\$ ³
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	6,50 \$ ¹
Locaux multisports – organisme (MS-2)	heure	4,50 \$ ¹
*Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	26,00\$ ³
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	2,50\$ ¹
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniatis THT inc.</i> (voir entente de location)	heure	29,00 \$ ³
*Cubicule de musique - résident	heure	12,00 \$ ³
Cubicule de musique - organisme	heure	1,00 \$ ¹
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	5 heures	57,00\$ ³
Cubicule de musique - abonnement forfaitaire	10 heures	104,00\$ ³
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	20 heures	160,00\$ ³
*Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	45,00\$ ³
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	5,00 \$ ¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	462,00\$ ³
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)	année	924,00\$ ³
Bureaux organisme et entreposage AHMSL	année	785,00 \$
Bureaux organisme et entreposage CPA	année	1 050,00\$
Bureaux n° 216 (local A)	année	924\$ ³
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local A)	année/pied	1,00 \$ ¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local B)	année/pied	2,00 \$ ¹
2.3 ARÉNA		
*Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – location à partir de 22 h (clientèle 18 ans et +)	heure	83,00 \$ ³
Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	80,00 \$ ¹
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	80,00 \$ ¹
Patinoire intérieure – résident - avant 18 h	heure	104,00 \$ ³
Patinoire intérieure – non-résident - avant 18 h	heure	152,00 \$ ³
Patinoire intérieure – résident – après 18 h	heure	212,00 \$ ³
Patinoire intérieure – non-résident - après 18 h	heure	235,00 \$ ³
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18 h	heure	51,00 \$ ³
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	77,00 \$ ³
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18 h	heure	106,00 \$ ³
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	118,00 \$ ³
Casiers d'entreposage ligues adultes	année	345,00 \$ ³

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

2.3.1 PLAGES HORAIRES DE LOCATION DE GLACE		
Location d'un tiers de glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	35,00 \$
2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS		
Terrain de soccer naturel – résident - avant 18 h	heure	29,00 \$ ³
Terrain de soccer naturel – résident - après 18 h	heure	36,00 \$ ³
Terrain de soccer naturel – organisme	heure	13,00 \$ ¹
Terrain de soccer synthétique – résident – avant 18 h	heure	83,00 \$ ³
Terrain de soccer synthétique – résident - après 18 h	heure	102,00 \$ ³
Terrain de soccer synthétique – organisme	heure	19,00 \$ ¹
Terrain de balle – résident – avant 18 h	heure	36,00 \$ ³
Terrain de balle – résident – après 18 h	heure	42,00 \$ ³
Terrain de balle– organisme	heure	11,00 \$ ¹
Terrain de volley-ball de plage- résident	heure	29,00 \$ ³
Patinoire permanente au parc PréVille – résident	heure	34,00 \$ ³
Patinoire permanente au parc PréVille – organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure – résident	heure	34,00 \$ ³
Patinoire extérieure – organisme	s. o.	gratuit
Piste d'athlétisme – résident – avant 18 h	heure	29,00 \$ ³
Piste d'athlétisme – résident – après 18 h	heure	37,00 \$ ³
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	640,00 \$ ³
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	lot	79,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	demi-lot ou surélevé	40,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	Lot pour fauteuil roulant	40,00 \$
2.5 CAMPS DE JOUR		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	105,00 \$ ¹
- 2 ^e enfant	semaine	95,00 \$ ¹
- 3 ^e enfant	semaine	85,00 \$ ¹
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	84,00 \$ ¹
- 2 ^e enfant	4 jours	74,00 \$ ¹
- 3 ^e enfant	4 jours	64,00 \$ ¹
Service de garde	1 jour	8,00 \$ ¹
Service de garde	semaine	38,00 \$ ¹
Carte service de garde	unité	44,00 \$ ¹
Sortie dans la semaine du camp	unité	35,00 \$ ¹
Journée avec sortie	unité	57,00 \$ ¹
T-shirt – enfant	unité	20,00 \$
T-shirt - adulte	unité	22,00 \$
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	110,00 \$ pour la partie 1
	session	95,00 \$ pour la partie 2 et le stage
CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H À 16 H)		
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	275,00 \$ ¹
Athlétisme	semaine	160,00 \$
Arts plastiques	semaine	168,00 \$
Basketball	semaine	160,00 \$ ¹
Ça danse	semaine	179,00 \$ ¹
Ça danse	4 jours	153,00 \$ ¹
Studio dance C	semaine	240,00 \$ ¹
Chut on tourne	semaine	270,00 \$ ¹
Création artisanale	semaine	168,00 \$
Deck hockey	semaine	160,00 \$ ¹
Échecs	semaine	215,00 \$ ¹
Educazoo	semaine	275,00 \$
Effets spéciaux	semaine	185,00 \$ ¹
Explo-jeux	semaine	245,00 \$ ¹

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Gardiens avertis	4 jours	145,00 \$ ¹
Golf	4 jours	370,00 \$
Golf	semaine	465,00 \$ ¹
Hockey récréatif	semaine	275,00 \$
Jeune sauveteur	semaine	220,00 \$ ¹
Katag	semaine	190,00 \$ ¹
Laser tag	semaine	285,00 \$
Litter Aventure	semaine	180,00 \$ ¹
Mini-Légo	semaine	182,00 \$ ¹
Mont St-Grégoire	semaine	250,00 \$ ¹
Multisports	semaine	160,00 \$ ¹
Musique	9 jours	515,00 \$ ¹
Musique	10 jours	575,00 \$ ¹
Neurones atomiques	4 jours	195,00 \$ ¹
Neurones atomiques	semaine	225,00 \$ ¹
Nos voix, nos visages	semaine	425,00 \$ ¹
Petit cuistot	semaine	200,00 \$ ¹
Petit confisier	semaine	200,00 \$ ¹
Robotique	semaine	250,00 \$ ¹
Skate-board	semaine	205,00 \$ ¹
Sorties	semaine	225,00 \$ ¹
Sports-ball	semaine	260,00 \$ ¹
Tennis	semaine	205,00 \$ ¹
Théâtre	2 semaines	425,00 \$ ¹
Vélo	semaine	170,00 \$ ¹
Water-polo	semaine	160,00 \$ ¹
SEMAINE DE RELÂCHE		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	225,00 \$ ¹
Journée piscine et patinage	journée	30,00 \$ ¹
Journée avec sortie	journée	57,00 \$ ¹
Service de garde	semaine	38,00 \$ ¹
FÊTE D'ENFANTS		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	180,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	230,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	290,00 \$
2.6 SECTEUR SPORTIF		
Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	83,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	116,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (10 semaines)	20 h	64,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (14 semaines)	28 h	89,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	35,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	40 h	69,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	49,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	56 h	97,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	69,00 \$ ¹
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	98,00 \$ ¹
Basket-ball libre adulte (10 semaines)	20 h	87,00 \$
Basket-ball libre adulte (14 semaines)	28 h	104,00 \$
Bootcamp ados (10 semaines)	10 h	69,00 \$ ¹
Bootcamp ados (14 semaines)	14 h	92,00 \$ ¹
Bootcamp (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Bouger sans douleur	10 h	124,00 \$
Bouger sans douleur	14 h	144,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Cardio intervalles (14 semaines)	14 h	98,00 \$

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Cardio Fitmix (10 semaines)	10 h	124,00 \$
Cardio Fitmix (14 semaines)	14 h	174,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Entraînement pour mamans et bébés (10 semaines)	10 h	77,00 \$
Entraînement pour mamans et bébés (14 semaines)	14 h	110,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	141,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	197,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	141,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	197,00 \$
Initiation au Fatbike pour ados	2 h	35,00 \$
Journée de golf du citoyen (1 personne)	1 départ	75,00 \$
Journée de golf du citoyen (4 personnes)	1 départ	300,00 \$
Karaté 4 à 7 ans (10 semaines)	5 h	58,00 \$ ¹
Karaté 4 à 7 ans (14 semaines)	7 h	81,00 \$ ¹
Karaté 8 ans et plus (10 semaines)	10 h	116,00 \$ ¹
Karaté 8 ans et plus (14 semaines)	14 h	162,00 \$ ¹
Karibou - Aigles agiles 4 à 5 ans (10 semaines)	7,5 h	58,00 \$ ¹
Karibou - Aigles agiles 4 à 5 ans (12 semaines)	9 h	69,00 \$ ¹
Karibou - Lapins taquins 16-20 mois (10 semaines)	7,5 h	58,00 \$ ¹
Karibou - Lapins taquins 16-20 mois (12 semaines)	9 h	69,00 \$ ¹
Karibou - Oursons mignons 2 à 2½ ans (10 semaines)	7,5 h	58,00 \$ ¹
Karibou - Oursons mignons 2 à 2½ ans (12 semaines)	9 h	69,00 \$ ¹
Karibou - Poussin coquins 12-16 mois (10 semaines)	7,5 h	58,00 \$
Karibou - Poussin coquins 12-16 mois (12 semaines)	9 h	69,00 \$
Karibou - P'tits loups filous 2½ à 3 ans (10 semaines)	7,5 h	58,00 \$ ¹
Karibou - P'tits loups filous 2½ à 3 ans (12 semaines)	9 h	69,00 \$ ¹
Karibou - Ratons fripons 20-24 mois (10 semaines)	7,5 h	58,00 \$ ¹
Karibou - Ratons fripons 20-24 mois (12 semaines)	9 h	69,00 \$ ¹
Karibou - Renards débrouillards 3 à 4 ans (10 semaines)	7,5 h	58,00 \$ ¹
Karibou - Renards débrouillards 3 à 4 ans (12 semaines)	9 h	69,00 \$ ¹
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Mise en forme et volleyball (10 semaines)	12,5 h	72,00 \$
Mise en forme et volleyball (14 semaines)	17,5 h	98,00 \$
Multisports (10 semaines)	12,5 h	75,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	106,00 \$
Pickleball débutant (10 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	10 h	35,00 \$
Pickleball intermédiaire (10 semaines)	20 h	35,00 \$
Pickleball débutant (14 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	14 h	49,00 \$
Pickleball intermédiaire (14 semaines)	28 h	49,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	110,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	72,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Plein air fit (7 semaines)	7 h	63,00 \$
Plein air fit (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Prévention des chutes (10 semaines)	10 h	165,00 \$
Prévention des chutes (14 semaines)	14 h	231,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	98,00 \$

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	49,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	121,00 \$¹
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	167,00 \$¹
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	185,00 \$¹
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	260,00 \$¹
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	191,00 \$¹
Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	266,00 \$¹
Stretching	10 h	124,00 \$
Stretching	14 h	174,00 \$
Taekwondo - Initiation (10 semaines)	10 h	46,00 \$¹
Taekwondo - Initiation (14 semaines)	14 h	58,00 \$¹
Taekwondo 6-13 ans - débutant (10 semaines)	30 h	81,00 \$¹
Taekwondo 6-13 ans – débutant (14 semaines)	42 h	156,00 \$¹
Taekwondo 6-13 ans - intermédiaire (10 semaines)	45 h	85,00 \$¹
Taekwondo 6-13 ans – intermédiaire (14 semaines)	63 h	164,00 \$¹
Taekwondo 14 ans et plus - débutant (10 semaines)	30 h	87,00 \$
Taekwondo 14 ans et plus - débutant (14 semaines)	42 h	173,00 \$
Taekwondo 14 ans et plus intermédiaire (10 semaines)	45 h	91,00 \$
Taekwondo 14 ans et plus intermédiaire (14 semaines)	63 h	182,00 \$
Frais d'affiliation Taekwondo Québec	annuel	23,00 \$
Workout ados (10 semaines)	10 h	69,00 \$¹
Workout ados (14 semaines)	14 h	92,00 \$¹
X-Fit (10 semaines)	10 h	72,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	98,00 \$
Zumba (10 semaines)	10 h	124,00 \$
Zumba (14 semaines)	14 h	174,00 \$
TENNIS		
Abonnement estival – 15 avril au 15 novembre (selon météo)	saison	124,00 \$
Abonnement à partir du 1 ^{er} août	demi-saison	75,00 \$
Carte perdue		30,00 \$
2.7 SECTEUR JEUNESSE		
Gardien averti	1 journée	70,00 \$
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	65,00 \$
2.8 COMMUNAUTAIRE		
Ateliers d'agriculture urbaine	10 h	202,00 \$
Ateliers cerveaux actifs (10 semaines)	25 h	69,00 \$
2.9 DÉTENTE		
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	139,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	167,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (10 semaines – 50 min.)	8,3 h	131,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (14 semaines – 50 min.)	11,5 h	184,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	110,00 \$
Pilates au sol (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Pilates au sol (14 semaines)	14 h	105,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	121,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	173,00 \$
Tai Chi (10 semaines)	15 h	133,00 \$
Tai Chi (14 semaines)	21 h	185,00 \$
ViniYoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	127,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	179,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	156,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	202,00 \$
Yoga doux (10 semaines)	10 h	124,00 \$
Yoga doux (14 semaines)	14 h	144,00 \$
Yoga parent-bébé (10 semaines)	10 h	139,00 \$
Yoga parent-bébé (14 semaines)	14 h	194,00 \$

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Yoga Sunrise Flow (10 semaines)	10 h	139,00 \$
Yoga Sunrise Flow (14 semaines)	14 h	194,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (10 semaines)	10 h	139,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (14 semaines)	14 h	194,00 \$
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	135,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	165,00 \$

DIVERS		
Multicarte	5 cours au choix	65,00 \$
Clé <i>Médéco</i> perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		28,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note* : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF	
3.1 DIVERS			
CARTE DE MEMBRE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	
Enfant	gratuit	35,00 \$	
Adulte	gratuit	75,00 \$	
Famille	gratuit	110,00 \$	
Étudiant	gratuit	55,00 \$	
Aîné	gratuit	55,00 \$	
Remplacement d'une carte	10,00 \$	10,00 \$	
Internet	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre	
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)	coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais de remplacement		
Pénalité pour périodique perdu ou brisé	coût d'achat + 3,00 \$ de frais de remplacement		
Pénalité pour jeu perdu, brisé ou retourné avec des pièces manquantes	coût de remplacement des pièces ou coût d'achat du jeu + 7,00 \$ de frais de remplacement		
CD / DVD – Boîtier brisé			2,00 \$
Frais de reliure			10,00 \$
Location de livres – Best-seller	pour 3 semaines : 4,00 \$		
Photocopie			0,15 \$
Impression sur ordinateur - Noir et blanc			0,15 \$
Impression sur ordinateur - Couleur			1,00 \$
3.2 FRAIS DE RETARD			
ADULTE	PAR JOUR	MAXIMUM	
Livre	gratuit	gratuit	
Livre jeunesse	gratuit	gratuit	
Livre en location	gratuit	gratuit	
Livre sonore	gratuit	gratuit	
Disque compact	gratuit	gratuit	
DVD	gratuit	gratuit	
Frais d'envoi du 2 ^e avis de retard			gratuit
Frais d'envoi du 3 ^e avis de retard			gratuit
Enfant	PAR JOUR	MAXIMUM	
Livre	gratuit	gratuit	
Livre sonore	gratuit	gratuit	
Frais d'envoi du 2 ^e avis de retard			gratuit
Frais d'envoi du 3 ^e avis de retard			gratuit
3.3 LOCATION DE LOCAUX - 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)			
490, avenue Mercille – Organismes reconnus	heure	2,00 \$	
490, avenue Mercille – Résidents	heure	27,00 \$ ⁴	
490, avenue Mercille – Non-résidents	heure	41,00 \$	

Note 4 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER		
*81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	59,00 \$ ¹
*81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	47,00 \$ ¹
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	87,00 \$ ¹
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	16,00 \$ ¹
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	11,00 \$ ¹
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	64,00 \$ ¹
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 4 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
4.2 CULTUREL		
Maquillage de fantaisie jam pour adulte	2 h	59,00 \$
Maquillage de fantaisie parent-enfant	2 h	70,00 \$ ³
Ça finit bien la semaine (spectacle adulte)	activité	14,00 \$
Dimanche pianissimo	activité	12,00 \$
Conférence / atelier	activité	11,00 \$
Les petits haut-parleurs (spectacle enfant)	activité	12,00 \$
Espagnol	20 h	136,00 \$
Écran projecteur		29,00 \$ ⁴
Lumières de scène		29,00 \$ ⁴
Système de son/micro		29,00 \$ ⁴
Percolateur (100 tasses café)		29,00 \$ ⁴
Panneau d'exposition		19,00 \$ ⁴
Lumière panneau d'exposition		5,00 \$ ⁴
Piano		29,00 \$ ⁴
Table bistro		11,00 \$ ⁴
Tabouret		5,00 \$ ⁴
4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES		
Activité culturelle (activité autofinancée)		21,00 \$ à 23,00 \$
Activité culturelle (activité autofinancée)		35,00 \$ à 51,00 \$
Activité 1 parent / 1 enfant (activité Chocolat)		29,00 \$
Activité 1 parent / 2 enfants (activité Chocolat)		40,00 \$
Activité culturelle – dégustation vin		51,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais de 55 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation et du ménage du local.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est en réalité un dépôt qui est exigé à la signature, puis remis après l'activité.

Note 3 : Ce tarif est pour le duo.

Note 4 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

V- URBANISME	TARIF¹
5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION	
PERMIS DE CONSTRUCTION – CONSTRUCTION NEUVE ET AGRANDISSEMENT	
CONSTRUCTION D'USAGE RÉSIDENTIEL	
Agrandissement	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
Construction neuve	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
CONSTRUCTION D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Agrandissement	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Construction neuve	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un édifice de culte	gratuit
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA RÉPARATION ET L'AMÉLIORATION AU BÂTIMENT	
Construction d'usage résidentiel	2,55 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 80,00 \$
Construction d'usage autre que résidentiel	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE RÉSIDENTIEL	
PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL	
Garage / abri d'auto	100,00 \$
Remise et autres (plus de 12 m ²)	80,00 \$
Piscine creusée	200,00 \$
Piscine hors sol / spas	80,00 \$
Enceinte et clôture de sécurité pour piscine	200,00 \$
PERMIS POUR UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UNE ANTENNE, UNE ANTENNE PARABOLIQUE, UN ÉQUIPEMENT DE JEUX, UN OBJET D'ARCHITECTURE, UN RÉSERVOIR AUTRE QUE SOUTERRAIN, UNE THERMOPOMPE	
Thermopompe	80,00 \$
Antenne	80,00 \$
Aménagement extérieur, aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement	2,55 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 80,00 \$
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	80,00 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL	
Construction accessoire, par exemple, un bâtiment accessoire, un bain tourbillon, un balcon, une clôture, un entrepôt, un garage, un muret, une piscine	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
Équipement accessoire, par exemple une antenne, un équipement de jeux, un réservoir autre que souterrain, une thermopompe	
Aménagement extérieur, aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement	
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	200,00 \$

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

Note 3 : Ce permis est renouvelable une seule fois.

Note 4 : Ce dépôt est remboursable à la remise de l'appareil.

Note 5 : Ce permis ne peut être demandé que par un entrepreneur enregistré. Il est gratuit pour le traitement de l'agrile du frêne.

5.2 CERTIFICATS	
CERTIFICATS D'AUTORISATION DE TRANSPORT ET D'INSTALLATION D'UN BÂTIMENT	
CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL	
Sur le même lot	300,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 1 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE	
Sur le même lot	80,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	125,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire)	60,00 \$
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	gratuit
CERTIFICATS D'AUTORISATION DE REMBLAI OU DE DÉBLAI	
Certificat de remblai ou de déblai	200,00 \$
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE	
Certificat d'abattage d'arbre	40,00 \$ par arbre visé
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Certificat d'occupation du domaine public <small>*l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé</small>	100,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ par jour
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE TEMPORAIRE	
Pour un bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	500,00 \$
Pour un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Pour une vente temporaire, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
CERTIFICATS D'AUTORISATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	150,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	150,00 \$
Modification d'un usage	150,00 \$
5.3 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)	
ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE	
Construction et agrandissement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire annexé au bâtiment principal	300,00 \$
Rénovation, transformation ou réparation	125,00 \$
Café-terrasse, enseignes et antenne parabolique et enseignes	125,00 \$
5.4 PERMIS DE LOTISSEMENT	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel	200,00 \$ / lot
Permis de lotissement d'un terrain autre que d'usage résidentiel	300,00 \$ / lot
5.5 PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'IMMEUBLE	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	5 500,00 \$
5.6 PERMIS DE DÉMOLITION	
PERMIS DE DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION PRINCIPALE	
Démolition nécessitant l'autorisation du comité de démolition	1 000,00 \$
Démolition partielle du bâtiment	250,00 \$
Démolition d'une construction accessoire incluant les piscines	80,00 \$
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	750,00 \$ pour chaque réservoir

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

Note 3 : Ce permis est renouvelable une seule fois.

Note 4 : Ce dépôt est remboursable à la remise de l'appareil.

Note 5 : Ce permis ne peut être demandé que par un entrepreneur enregistré. Il est gratuit pour le traitement de l'agrile du frêne.

5.7 DÉROGATION MINEURE	
DÉROGATION MINEURE POUR UNE SITUATION EXISTANTE OU UN NOUVEAU PROJET	
Pour les constructions résidentielles	1 500,00 \$ 750,00 \$ pour des travaux déjà en cours ou déjà exécutés
Pour les constructions autres que d'usage résidentiel	2 000,00 \$ 1 000,00 \$ pour des travaux déjà en cours ou déjà exécutés
5.8 MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME	
Modification à un règlement d'urbanisme	1 500,00 \$ + 2 000,00 \$ par règlement à modifier
5.9 PERMIS DIVERS	
Arrosage de pelouse	75,00 \$ ³
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Raccordement de services pour un nouveau branchement	500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 3 000,00 \$ ²
Location de répulsif électronique pour animaux	dépôt de 50,00 \$ pour une location d'un mois ⁴
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$ ⁵
Servitude d'empiètement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	200,00 \$
Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)	450,00 \$
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	50,00 \$
Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)	150,00 \$
Changement, ajout et retrait d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse
PERMIS DE TOURNAGE DE FILM, D'ÉMISSION TÉLÉVISÉE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE MÉDIA	
Catégorie 1 : 0 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site
Production nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ / jour

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

Note 3 : Ce permis est renouvelable une seule fois.

Note 4 : Ce dépôt est remboursable à la remise de l'appareil.

Note 5 : Ce permis ne peut être demandé que par un entrepreneur enregistré. Il est gratuit pour le traitement de l'argile du frêne.

VI – TRAVAUX PUBLICS	TARIF
6.1 DIVERS	
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	70,41 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	36,30 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	29,31 \$
Fondation de béton (par mètre carré)	306,00 \$
Tourbe (par mètre carré)	15,90 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	80,00 \$ ¹
Remplir les piscines	400,00 \$ ²
6.2 TARIFS D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR (\$ / HEURE)	
Camionnette avec contremaître	70,74 \$ ³
Camionnette avec journalier	62,63 \$ ³
Rétrocaveuse	119,80 \$ ³
Camion nacelle	115,00 \$ ³
Tracteur agricole parc	97,00 \$ ³
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	104,96 \$ ³
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	109,65 \$ ³
Camion 10 roues	124,44 \$ ³
Balai mécanique	189,47 \$ ³
Camion-citerne	156,16 \$ ³
Tracteur-trottoir	92,97 \$ ³
Souffleuse à neige	199,10 \$ ³
Camion 6 roues avec équipement à neige	120,97 \$ ³
Camion 10 roues avec équipement à neige	136,07 \$ ³
Écureur d'égout (2 employés)	226,80 \$ ³
Écureur d'égout (1 employé)	185,44 \$ ³
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	192,42 \$ ³
Camion épandeur	158,20 \$ ³
Zamboni (surfaceuse à glace sans opérateur / jour)	327,42 \$ ³
Chariot élévateur	101,49 \$ ³
Chargeur New Holland voirie	156,67 \$ ³
6.3 MAIN-D'ŒUVRE (\$ / HEURE)	
Responsable à la foresterie urbaine	90,00 \$
Technicien génie civil	90,00 \$
Ingénieur	115,00 \$
Patron et directeur de projets	150,00 \$
Chauffeur A	42,84 \$ ⁴
Chauffeur B, classe 8	41,57 \$ ⁴
Journalier	40,29 \$ ⁴
Mécanicien	44,12 \$ ⁴
Menuisier	44,12 \$ ⁴
Opérateur A	44,12 \$ ⁴
Opérateur B	42,84 \$ ⁴
Opérateur C	41,57 \$ ⁴
Planificateur	53,24 \$ ⁴
Préposé aqueduc	41,57 \$ ⁴
Superviseur	53,24 \$ ⁴
Électricien	47,53 \$ ⁴

Note 1 : Ce tarif est de 180,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 260,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.

Note 2 : Ce tarif est de 600,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 800,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 4 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est majoré à taux et demi entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est majoré à taux double le dimanche et les jours fériés.

VII - ENVIRONNEMENT	TARIF
Vente de bacs bleus de récupération – 2 ^e bac	120,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres	50,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres	70,00 \$
Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7 litres	5,00 \$
Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)	30,00 \$
Vente de détecteur à radon	40,00 \$
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique	15,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe	10,00 \$
Aérateur pour robinet	2,00 \$